

Accès aux soins de santé pour les travailleuses et les travailleurs étrangers temporaires

Jill Hanley,
Directrice scientifique, Institut
universitaire SHERPA
Professeure titulaire, École de
travail social, U. McGill

Lucio Castracani
Institut universitaire SHERPA

IMMIGRATION
DIVERSITÉ
SANTÉ

Introduction

Thématiques d'aujourd'hui

1. Les statuts d'immigration
2. Enjeux de protection de la santé et accès aux soins
3. Éligibilité aux protections sociales
4. Préoccupations en cas d'accident ou de maladie
5. Confidentialité
6. Continuité des soins
7. Idées et ressources

IMMIGRATION
DIVERSITÉ
SANTÉ

Les statuts d'immigration

Programme pour les travailleurs étrangers temporaires (PTÉT)

- Programme pour les travailleurs agricoles saisonniers (PTAS) et volet agricole
- Volet bas salaires
- Volet haut salaires
- Talents Mondiaux



Qu'est-ce qu'un « travailleur étranger temporaire »?

Venue temporaire au Canada dans le but d'y travailler

- Le séjour temporaire peut parfois mener à un établissement permanent

Visa de séjour donnant l'autorisation d'être au Canada

- Au-delà de potentielles démissions ou licenciement et même en cas d'accident ou maladie

Permis de travail nominatif ou communément appelé "fermé"

- La personne peut seulement travailler pour l'entreprise assignée, sauf en cas de nouveau permis de travail

Qui sont les TÉT au Québec?

IMMIGRATION
DIVERSITÉ
SANTÉ

- En 2021: 20 130 permis de travail dans l'agriculture sur 30 480
- Langue: 66 % ni français ni anglais
- 40,5 % du Guatemala; 26,4 % du Mexique
- 90 % hors Montréal
- 90 % de sexe masculin
- En 2023: 50 085 permis de travail entrés en vigueur à travers le PTÉT



IMMIGRATION
DIVERSITÉ
SANTÉ

Trajectoire de soins

Trajectoire de soins

Avant de partir

Accès aux soins



Déterminants sociaux de
la santé

Continuité des soins

Avant de partir

- Étude d'impact du marché de travail (EIMT)
 - Emploi et Développement Social Canada (EDSC) et ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI).
- Si L'EIMT est positive, **recrutement** des travailleurs dans leurs pays d'origine
- Demande (par le travailleur) de Certificat d'acceptation du Québec (CAQ) au MIFI et du permis de travail à Immigration Canada.
- **Santé** : **examen médical** obligatoire pour des séjours supérieurs à 6 mois pour certains pays de provenance (ex. pour les Guatémaltèques examen obligatoire, pour les Mexicains non)

À l'arrivée

- À l'arrivée, le TÉT est censé recevoir les informations concernant son établissement au Québec et ses droits. Le gouvernement du Québec finance des organismes communautaires pour soutenir les TÉT. Le fédéral finance également certains projets d'accompagnement et d'information.
- Il y a des groupes dans chaque région.
- Pendant la haute saison ils sont accueillis à l'aéroport
- Cela dit, encore un manque de connaissance des droits

IMMIGRATION
DIVERSITÉ
SANTÉ

Déterminants sociaux de la santé rendus au Québec

Difficultés potentielles à la protection de la santé

Conditions de vie

- Incertitude en termes de statut d'immigration
- Dépendance de l'employeur
- Isolement social
- Manque de connaissance de ses droits et du système

Conditions de travail

- Longues heures de travail
- Manque de formation SST et d'équipement PI
- Stress et harcèlement entre collègues ou du superviseur
- Tâches exigeantes et dangereuses (plusieurs secteurs)

Difficultés potentielles à la protection de la santé

Enjeux plus spécifiques au secteur de l'agriculture et volet bas salaire

Logements
surpeuplés et
insalubres

Stress lié à la
séparation
familiale

Exigences de
disponibilités
continuelles

Surveillance
hors-travail

Conditions de
déplacement
dangereuses

Barrières
linguistiques

IMMIGRATION
DIVERSITÉ
SANTÉ

Enjeux d'accès aux soins

Enjeux structureaux

Permis de travail
fermé et risque de
rapatriement

Projet
d'immigration
permanente lié à
l'expérience de
travail

Pas de services
proches du lieu de
travail

Difficultés liées aux
horaires du travail

Racisme
systémique dans le
RSSS

Enjeux interculturels

Langue et communication

Connaissance du système

Habitudes et pratiques différentes par rapport à la maladie et aux soins

Biais culturel, discrimination



Pour aller plus loin sur ces sujets : <https://sherpa-recherche.com/formations/intervenir-en-contexte-dimmigration-et-de-diversite-ethnoculturelle/>

Langue et communication: Quoi faire ?

- Idéalement un.e interprète professionnel.le
- Ressource interne ou logiciel de traduction comme alternative, mais avec prudence
- Pas d'interprétariat par l'employeur ou par un autre employé de l'entreprise sans un **clair consentement** du TMT

IMMIGRATION
DIVERSITÉ
SANTÉ

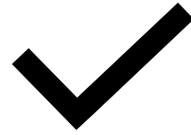
Éligibilité aux protections sociales

Accès quasi-universel pour les enfants



Quasi la totalité des enfants, y compris les enfants sans statut au Canada, sont admissibles à la RAMQ et à l'assurance médicaments, sans délai de carence, à condition d'être présents au Québec plus de 6 mois par année.

Éligibilité à la RAMQ



Les **travailleurs étrangers temporaires** de plus de 6 mois et tous les **travailleurs agricoles saisonniers** **sont couverts par la RAMQ**, même si la personne n'a pas de carte avec elle.

Si la personne se présente sans sa carte RAMQ

IMMIGRATION
DIVERSITÉ
SANTÉ

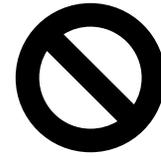


Pourquoi selon vous ?

Quoi faire? Appeler la RAMQ pour l'envoi par télécopieur d'une confirmation de sa couverture (délai d'environ 30 minutes).

Défis? La personne doit parler directement avec un agent RAMQ – barrière de langue (interprétation, Google translate, iTranslate Voice, Say Hi...).

Assurance médicaments



Toute personne à statut temporaire est exclue de l'assurance médicaments RAMQ, car elle n'est pas établie au Québec de façon permanente, mais...

Assurance privée

- Tous les TÉT sont couverts par un régime d'assurance privée pour payer les frais non couverts par la RAMQ. L'assurance la plus commune est Cowan.

Voici les principales protections:

- Assurance médicaments
- La plupart des soins médicaux et ambulance
- Remplacement de salaire durant l'invalidité
- Compensations pour grandes séquelles

Sans carte de l'assurance privée ?



1. Appelez Cowan au 519 650-6360 et donner le nom de la personne pour vérifier sa couverture. COWAN a aussi des agents hispanophones.
2. Si la personne en question n'a pas d'assurance avec COWAN, vérifiez auprès d'AETNA au 1-800 231-7729 (possibilité de parler en plusieurs langues) ou Croix Bleue au 514 286-7684 (français ou anglais)

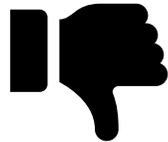
Éligibilité à d'autres droits sociaux

NORMES DU TRAVAIL	SST	ASSURANCE-EMPLOI	AIDE SOCIALE
Oui	Oui	Oui	Non

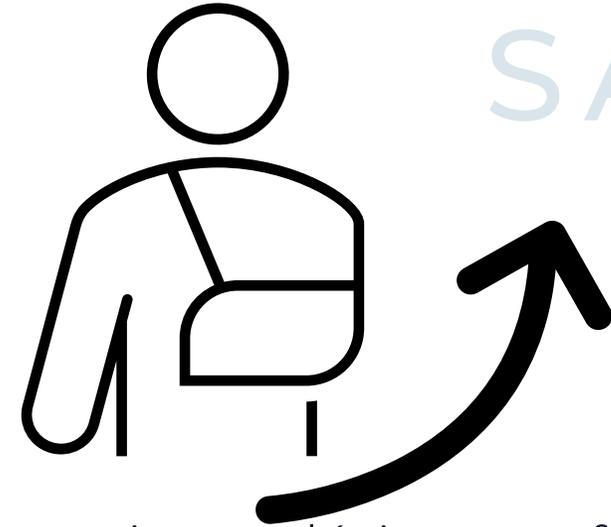
Et en cas de maladie ou
d'accident ?

Plus de blessures au travail pour les TMT au Québec

- 6,5 vs. 2,6 blessures par 1000 personnes
- 12 vs. 6 décès par 100000 personnes (Porter, 2019)



- 37 % Vs. 17 % de réclamations refusées à la CNESST (CNESST 2023)



- Augmentation en lésions professionnelles reconnues par la CNESST pour les migrants temporaires: de 666 en 2015 à 3541 en 2022, une hausse de 531 % (CNESST, 2023)

Préoccupations pour les travailleurs en cas de maladie ou accident

Isolement et séparation familiale – manque de soins

Perte de revenus : soutien financier de la famille;
remboursement des dettes

Perte de logement

Perte de l'emploi, rapatriement

Exclusion du programme

Séquelles permanentes, handicaps

Conséquences des délais de consultation

Condition de santé plus grave

Automédication

Difficulté de recours sociaux (en particulier CNESST)

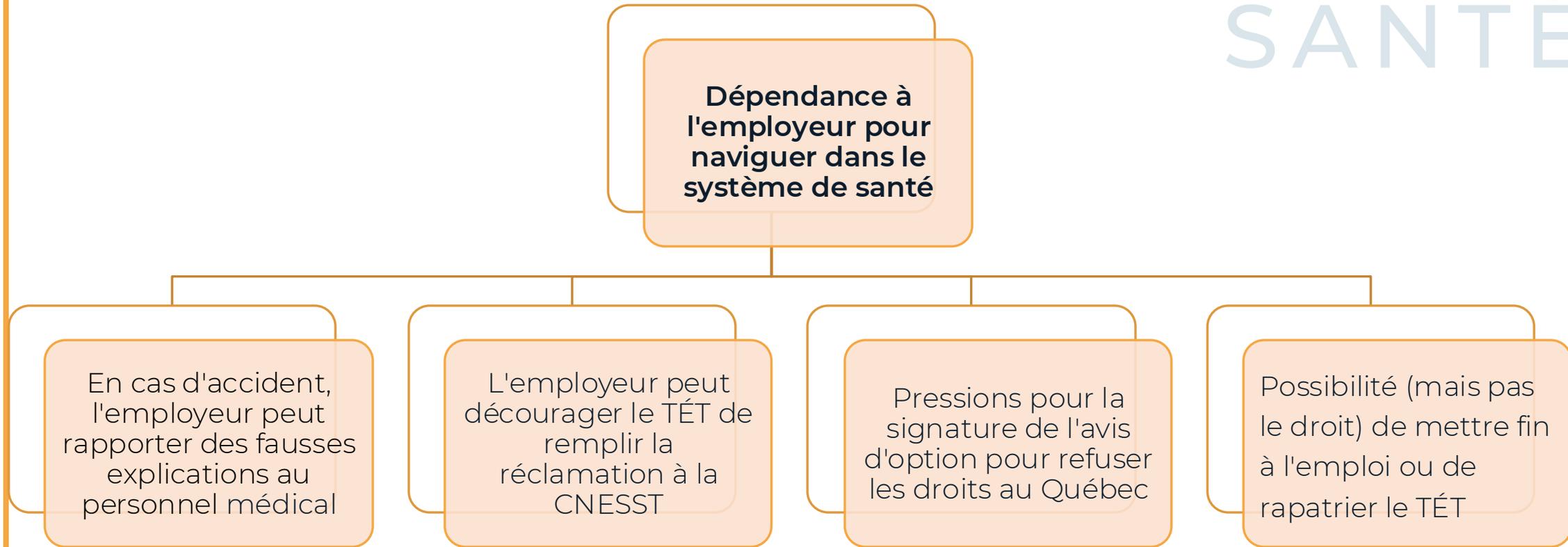
Difficultés financières, particulièrement non éligible pour le chômage

Sentiment d'être négligé

IMMIGRATION
DIVERSITÉ
SANTÉ

Confidentialité

L'enjeu de la confidentialité



IMMIGRATION
DIVERSITÉ
SANTÉ

Continuité des soins

Barrières dans la continuité des soins

Difficultés de transport

Communication limitée à Whatsapp

Mobilité à l'intérieur du Québec

Enjeux liés aux visas (Rendez-vous prévu après l'expiration du permis)

Contexte transnational

IMMIGRATION
DIVERSITÉ
SANTÉ

Suggestions et ressources

Idées clés

Accueil et communication

S'assurer, autant que possible, des ressources d'interprétariat

Expliquer le fonctionnement du système

Confirmer avec le travailleur son programme de migrat.

Confidentialité

Interprétariat indépendant

Garantir espace sécuritaire

Rassurer que les informations restent confidentielles

Dossier médical au travailleur

Idées clés

En cas d'accident de travail

Fournir attestation de soins

Référer aux ressources psychosociales et aux organismes communautaires

Considérer prestations des assurances

Attention et évent. rapporter des milieux de travail dangereux à la CNESST

Continuité des soins

Maximiser la première rencontre

Considérer les obstacles au déplacement

Évaluer les limites aux communications tél.

Expliquer désavantages de retourner dans son pays

Vérifier dates d'expiration permis travail et visa

Pistes de réflexion



Consultations sans
Rendez-vous et horaires
flexibles ?



Cliniques mobiles ?



Utilisation de whatsapp
de la part de l'institution
?

Ressources pour les TÉT

CAFLA (santé et service psychosocial): 1 888 286-7584

Travailleurs agricoles: RATTMAQ, 514 244-7788

Autres catégories de travailleurs: CTTI, 514 342-2111

Info-TÉT: 1 888 454-3998

SIARI (service d'interprétariat): 514 585-4763



[Guide d'aide](#) pour les travailleuses et travailleurs migrants temporaires et les intervenants et les intervenantes

Outil de rappel

Accès aux soins de santé pour les travailleurs migrants

OUTIL DE RAPPEL DES PERSONNES PARTICIPANTES

STATUTS

Les travailleurs migrants temporaires (TMT) ont le droit légal de séjourner au Québec. Ils ont un permis de travail fermé, c'est-à-dire qu'ils peuvent travailler seulement pour l'entreprise assignée.

Dans le secteur agricole, les travailleurs migrants viennent sans leurs familles et habitent ensemble dans des logements fournis par l'entreprise.

LANGUE ET COMMUNICATION

Dans la majorité des cas (66 %), les TMT ne maîtrisent ni le français, ni l'anglais.

Pouvez-vous utiliser un interprète professionnel ? En cas contraire, utilisez avec prudence un interprète interne à l'institution ou un logiciel de traduction

Pouvez-vous prévoir plus de temps pour la consultation ?

ACCÈS AUX DROITS

Normes de travail	Oui
SST	Oui
Assurance-emploi	Difficilement
Aide sociale	Non

CONFIDENTIALITÉ

Rassurez-les que vos soins sont confidentiels et que les informations ne seront pas partagées avec l'entreprise, leur consulat ou l'immigration sans leur consentement.

L'employeur peut amener le travailleur à l'hôpital/clinique et se charger de l'interprétation. Cela amène des fois à des conflits d'intérêt.

Pouvez-vous utiliser un interprète indépendant ou utiliser un logiciel de traduction ?

Pouvez-vous accueillir le travailleur dans un espace sécuritaire (absence d'employeur ou de collègues) pour parler de son état de santé ?

SYSTÈME AU QUÉBEC ET CONCEPTIONS DE LA MALADIE ET DU SOIN

Le plus souvent les travailleurs ne connaissent pas le fonctionnement du système au Québec. Une longue attente à l'urgence, par exemple, peut être perçue comme une forme de négligence vers eux.

Pouvez-vous leur expliquer le déroulement d'une visite à l'urgence ou en clinique ?

Il se peut que les travailleurs soient habitués à d'autres pratiques de soin (plus de médicaments, injections...).

Pourriez-vous leur expliquer vos

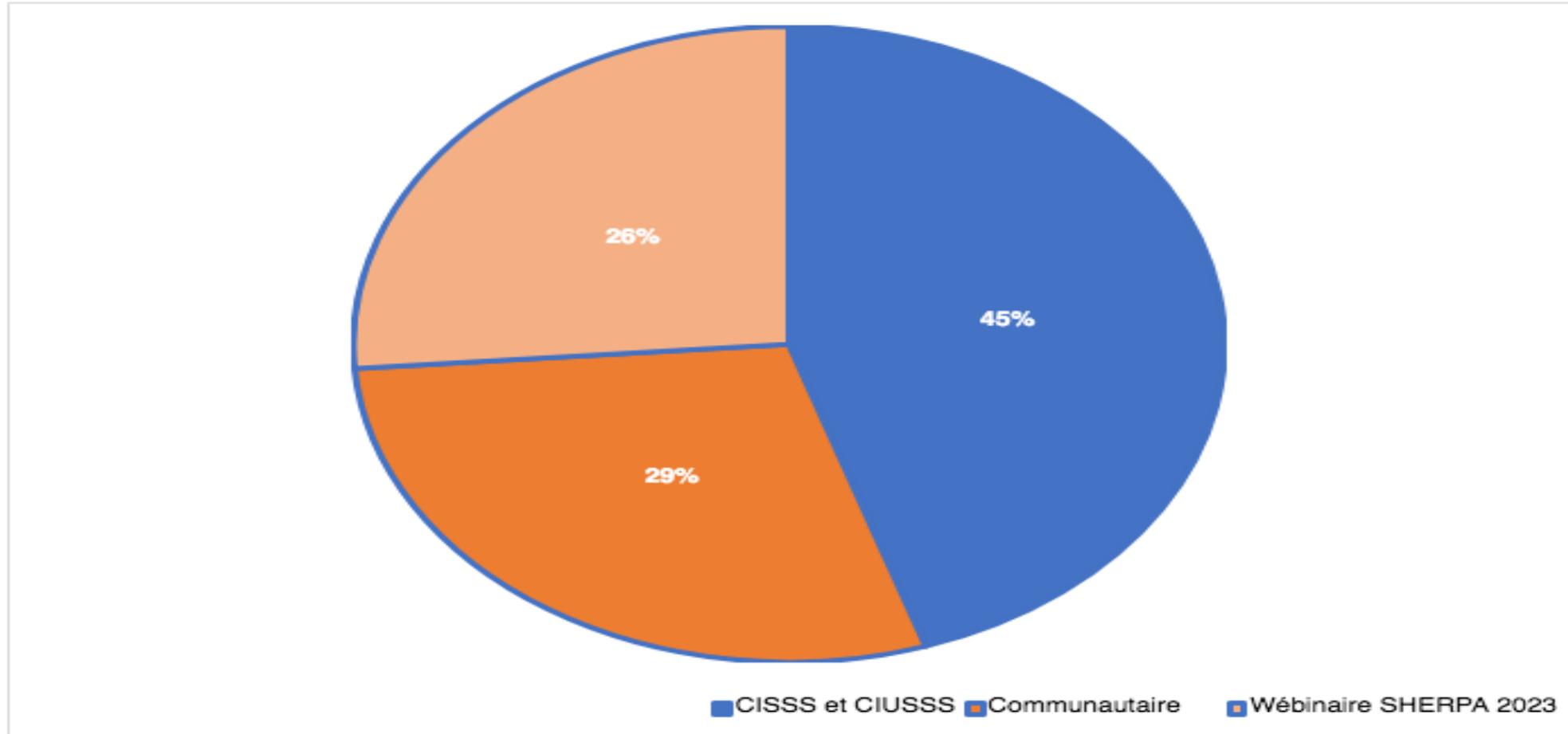
IMMIGRATION
DIVERSITÉ
SANTÉ

Bilan formations

Réponse

- Très positive
- Grand intérêt même si la formation n'est pas promue directement par le ministère de la Santé et des Services sociaux
- Demandes de la part d'unités inattendues, par exemple les hygiénistes dentaires, les maladies et douleurs chroniques (troisième ligne), et le traitement de dialyse rénale
- Très grande préférence pour la formation en ligne

Personnes rejointes : 285



Régions

- Chaudière-Appalaches
- Estrie
- Île de Montréal
- Laurentides
- Laval
- Montérégie Ouest
- Bas-Saint-Laurent
- Capitale nationale
- Plus autres durant les évènements mixtes

Observations

- Grande expertise dans le réseau communautaire
- Pour le personnel clinique, manque de connaissances approfondies sur les statuts migratoires au Québec et sur les droits sociaux, mais une grande volonté d'apprendre
- Besoins pour d'autres profils de personnes ayant un statut précaire, voire sans statut et demandeurs d'asile
- Difficultés à utiliser les interprètes professionnels